

Léguer maison a un enfant sur cinq

Par spawn064, le 01/10/2009 à 10:52

Bonjour,

Un couple marié sous le régime de la communauté des biens, possède une maison et a 5 enfants majeurs.

La mère décède, et le père voudrait léger la maison a un enfant (tout en restant vivre a l'intérieur), ou qu'a son décès elle lui revienne totalement.

Est-ce possible?

merci